

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 09 septembre 2014

Etaient absents: ABDELAOUI Audrey, BIRON Régis, BARBE Nicolas

1/ Délibération pour la nouvelle longueur de voirie communale

Il convient d'acter le montant total de voirie communale obtenu par le déclassement des RD en février 2014 :

- Route du Port (de la RD 1532 à la RD 35) : 604 m
- Quai de la Fonderie royale (de la RD35 à la RD35a) : 348 m

Soit un total de : 952 m à rajouter

Soit un montant total de voirie communale au 1^{er} janvier 2015 de : 10 925 + 952 = 11 877 m

2/ Délibération pour rectification cadastrale d'une parcelle (cour située Place du village)

La délibération doit indiquer que la Commune n'est pas propriétaire de cette cour. En effet, elle ne dispose d'aucun acte justifiant cette propriété.

Les propriétaires actuels de la maison attenante (59 place du village) à cette cour devront faire appel à un géomètre expert afin de la délimiter, il est convenu que les frais seront à leur charge. Le conseil accepte cette proposition.

3/ Délibération pour cession à l'euro symbolique de parcelles à la commune

Madame Valérie RICCHI, propriétaire de diverses parcelles boisées sis à Saint-Gervais, a proposé à la Commune de lui céder à l'euro symbolique les parcelles suivantes :

- A 529 – Le Bedot - 1045 m²
- A 372 – Pierre Mouton – 4000m²
- A 322 - Le Moleron et la combe – 1730m²
- B 38 – Pierre d'Armieux – 15750m²
- B 313- Le Bedot – 770m²

Il est précisé que toutes ces parcelles sont classées zone N au PLU communal.

Le Conseil municipal, Accepte cette proposition et Autorise le Maire à signer les actes et documents relatifs à cette affaire.

4/ Employé communal service technique

Mme le Maire informe le conseil que l'agent technique recruté en août est appelé à travailler ailleurs.

Il convient donc de recruter un nouvel agent technique. Le conseil décide de relancer l'appel à candidature et de solliciter le service du cdg38.

5/ Point sur les commissions thématiques

Rectifications sont apportées : associations des Dignes : Cécile JANNON passe suppléante et Régis BIRON Titulaire. Changement sera fait auprès de l'association.

Commissions thématiques 3c2v : revoir avec la 3c2v pour que Cécile JANNON ne figure pas titulaire.

6/ Rentrée scolaire 2014 – Rythmes scolaires

Claire MOURABY présente au conseil la mise en œuvre des rythmes scolaires à Saint Gervais (3 classes de maternelle) et des TAP (temps d'activité péri scolaire) : les 3 heures/semaine de tap imposaient par la réforme sont répartis comme suit : +15 minutes pendant la pause méridienne et 30 min de 16h00 à 16h30 animé par les Atsem. Les tap sont gratuits dans les 3 écoles. Mercredi matin : école 9h à 12h , une garderie est mise en place jusqu' à 12h45. Le personnel du Syndicat Scolaire a donc vu leur temps de travail augmenté Il est souligné le problème de place pour ces activités et aussi pour le dortoir.

7/ Travaux rue Minoterie / Route du Port :

Mme le Maire informe le conseil de l'avancée des travaux : l'enfouissement des réseaux secs : entreprise COLAS et le SEDI 38 pour les études / Les réseaux humides : entreprise COLAS

missionnée par la régie des eaux de Vinay. Les riverains qui souhaitent participer aux réunions de chantier le peuvent : les Jeudis à partir de 14h00 sur les lieux.

8/ Exposé des différentes réunions ou commission passées :

- Didier CHÉNEAU : CA du CAUE : plateforme commune à tous les projets immobiliers, urbanistiques.
- Monique FAURE : explique la dernière réunion du PLH du Sud Grésivaudan (besoin en logements)
- Olivier LEBRIZ référent au sictom propose qu'une réunion communale soit organisée afin de discuter du problème des déchets et trouver des solutions pour accompagner le système.

9/ Discussion autour du projet commerces zone AUd / préparation de la réunion prévue avec M.KONIECZNY Mardi 16 septembre 19h00 (18h30 pour les adjoints)

Didier expose le résultat de son questionnaire sur les commerces et services.

Les plans du projet sont présentés

Après discussion sur les attentes du projet, les commerces souhaités, le nombre de logements, l'architecture et l'esthétique des bâtiments, le conseil émet les souhaits suivants :

- Faire baisser le nombre de logements prévus
- Maîtriser la typologie des commerces
- Etre vigilant sur l'esthétique des bâtiments (choix des matériaux et des couleurs, tendre vers une harmonie avec les maisons environnantes)
- Vérifier la hauteur
- Créer 2 maisons de 2 logements au lieu des 4 plots à 4 logements
- Limiter les vitrines côté route départementale

Questions diverses :

- Demande pour un miroir « rue de l'ancienne poste » : le CM accepte et décide également l'installation d'un miroir chemin des trappes vers le pont de la Drevenne.